



INFORMATIONS COMMUNALES

Ces derniers temps, nous enregistrons un certain nombre de doléances concernant le bien-être des uns et des autres. Aussi, nous vous rappelons quelques règles de « bon voisinage », à savoir :

- **Le bruit qui puisse gêner mes voisins, le jour comme de nuit. A la maison, salle des fêtes ... cris, jeux, pétards activités occasionnelles ...**
- **De ne pas bricoler ni tondre la pelouse en dehors des horaires autorisés.**
- **Je m'occupe de mon chien afin qu'il n'aboie pas inconsidérément, je le tiens en laisse, je ramasse les crottes ...**
- **Interdiction de brûler les déchets et de faire du feu en extérieur**
- **Respecter la sécurité routière : limitations de vitesse dans le village et sur les chemins, signalisation ...**

Rappel sur les horaires

Semaine : 8h/12h - 14h/20h

Samedis : 9h/12h - 14h/19h

Dimanches et jours fériés : 10h/12h

Le Mairie